

**COMPTE RENDU DE REUNION DE LA COMMISSION DE
RESTAURATION SCOLAIRE**

DU 6 MARS 2012

La séance débute à 18h30

I – EVOLUTION DU PROJET PAUSE MERIDIENNE A 2 HEURES

La pause méridienne à 2 heures répond aux besoins suivants :

- permettre aux enfants de maternelle de déjeuner sur un temps périscolaire,
- accueillir le plus grand nombre d'enfants à la restauration scolaire, sans critère d'accès ,
- proposer une offre de loisirs au plus grand nombre d'enfants présents sur ce temps.

La municipalité a fait le choix, en bureau municipal du 1^{er} février 2012 de mettre en place la pause méridienne par étape : une expérimentation en 2012/13 sur les groupes scolaires : Paul Langevin, Maximilien Robespierre, et une généralisation en 2013/14. L'expérimentation ajustera les fonctionnements observés mais ne décidera pas de revenir à 1h30 de temps de repas.

La ville n'a pas souhaité dissocier les horaires des écoles maternelles, des écoles élémentaires pour gêner le moins possible les organisations familiales.

La demi-heure ajoutée a une conséquence sur les horaires de classe : 8h30 contre 9h00 actuellement, la fin des classes est inchangée à 16h30. Les accueils du matin sont maintenus dès 7 h 00 et inchangés pour le soir.

Les groupes scolaires ont été choisis selon une approche de la problématique des maternelles qui ne pouvaient restituer la demi- heure d'enseignement prise pour le temps de restauration (11h30 – 12h) car aucune autre organisation n'était possible faute d'espace.

En effet, les inspections départementales de l'Éducation nationale ont successivement et progressivement remis en cause cet accord qui a prévalu de nombreuses années entre les responsabilités en place pour que les enfants les plus jeunes, pour des questions de rythmes de vie en collectivité, puissent prendre leur repas à compter de 11h30.

Sur les 8 écoles maternelles concernées, 3 ont pu modifier l'horaire d'arrivée des enfants au réfectoire à 11h50, tolérance accordée pour cette année par l'inspection de l'Education Nationale.

Madame JEDRZEJEWSKI informe les membres de la commission que, le Comité Départemental de l'Éducation Nationale du 15 février 2012 n'a pas inscrit à son ordre du jour «la mise en place de pause méridienne» alors que la ville avait pris soin de tenir compte de la date de cette instance bien en amont. La ville a de nouveau sollicité l'avis de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, pour la mise en place de l'expérimentation, sans réponse à ce jour. Pour autant, l'administration poursuit son travail préparatoire à la mise en œuvre.

Pour rappel, au mois de décembre 2010 la municipalité a mandaté la direction de l'Éducation pour étudier très concrètement la pause méridienne à deux heures avec application en septembre 2012, en tenant compte de cette date limite. L'objectif était de laisser la possibilité aux enseignants de faire leur vœu de changement d'affectation suite au changement d'horaire de l'école (8h30 le matin).

Madame JEDRZEJEWSKI précise que si majoritairement les conseils d'écoles du 1^{er} trimestre ont rejeté le projet de PM ce n'est pas par principe, mais parce que à ce stade de l'élaboration, le projet n'était pas suffisamment abouti pour lever toutes les interrogations.

En ce qui concerne les craintes des non remplacements des personnels absents, les taux d'encadrement sont depuis février 2012 communiqués aux conseils d'écoles, et qu'ils sont très souvent en dessous des taux de référence.

Pour information, les services municipaux ont rencontré des représentants de la Ville de Saint-Denis (93) qui a expérimenté en 2010/2011, avant de généraliser la pause méridienne à deux heures dans leurs 52 écoles à la rentrée de septembre 2011.

Les écoles en expérimentation feront l'objet d'une évaluation, les parents d'élèves sont les bienvenus sur site, Madame JEDREZJEWSKI leur demande de prévenir en amont le service restauration scolaire.

Les parents d'élèves s'inquiètent du risque d'accidents supplémentaires liés au 30 minutes en plus.

Pour Monsieur DOUSSIN cela dépend de la mise en place des moments d'activités, si elles sont bien encadrées par des animateurs compétents il ne devrait pas avoir plus d'accident.

Les parents d'élèves s'interrogent sur la capacité de concentration des enfants l'après-midi, et sur l'évolution des rythmes scolaires avec un retour possible à 9,5 journées d'écoles.

Avancée du projet :

Le schéma général choisi est une pause méridienne en deux temps : 11h30/12h30 et 12h30/13h30, avec une double responsabilité fonctionnelle.

- Un temps du repas sous la responsabilité du responsable fonctionnel du temps du repas (directeur d'école ou directeur adjoint d'accueil de loisirs),
- Un temps d'animation sous la responsabilité du cadre référent des animations (directeur adjoint accueil de loisirs ou animateur),
- L'organisation du temps de travail des animateurs est quasi finalisée.

Le principe : pendant que des enfants déjeunent d'autres sont en activités et inversement. Les taux d'encadrement restent inchangés : 1 adulte pour 10 enfants en maternelle et 1 pour 25 enfants en élémentaire.

Les animateurs des trois groupes concernés par l'expérimentation travaillent à la mise en œuvre d'activités qui feront l'objet d'une pré-présentation sur les écoles en mai 2012, puis en juin 2012 en séance plénière.

La formation pause méridienne dispensée par le CNFPT continue la dernière session en juin 2012, et des formations sur la conduite d'activités de loisirs seront programmées l'année prochaine.

Le conseil municipal réuni le 15 février dernier a accordé des crédits supplémentaires pour la mise en place de pause méridienne :

- pour le recrutement de 5 agents d'entretien supplémentaires,
- pour 20 vacataires,
- pour 1 poste supplémentaire au service de la restauration scolaire
- pour l'équipement : achat de matériel pérenne, et renouvelable à raison de 11 000 €/trimestre pour les 3 groupes scolaires en expérimentation,
- des travaux dans les écoles : (réfection des préaux à Joliot-Curie élémentaire)

L'élue annonce que la pause méridienne à 2 heures n'engendrera pas d'augmentation de tarif du repas, que la Semgest a décidé de ne pas augmenter le tarif facturé à la ville à la rentrée scolaire 2012, qu'elle prend à sa charge le 5^{ème} composant en maternelle, et qu'elle facture les produits bio à prix coûtant.

La pause méridienne à 2 heures est financée par des ré-orientations budgétaires internes.

Le recrutement des vacataires :

Madame MOSCONE a rencontré le 5 mars 2012, avec le service recrutement de la ville, un représentant de pôle emploi afin d'envisager une collaboration sur le recrutement des vacataires.

Il a été est convenu :

L'organisation par pôle emploi d'un recrutement « massif » à raison d'une fois par trimestre, voire tous les 2 mois selon les besoins.

- Une pré-sélection des candidats par pôle emploi, selon le profil de poste,
- Une convocation par pôle emploi des candidats sélectionnés qui précisera de venir avec un CV,
- La mise à disposition d'une salle à pôle emploi pour une réunion d'information générale conduite par le service restauration scolaire en présence d'un conseiller pôle emploi.
- La mise à disposition par pôle emploi d'un ou deux bureaux pour effectuer des entretiens individuels conduit par le service restauration scolaire (mise en situation des candidats)

Une fois les candidats sélectionnés par le service restauration scolaire, ce dernier se chargera de remettre le jour même aux personnes recrutées la liste des pièces à fournir pour constitution du dossier au service recrutement et vérification du casier judiciaire.

Une première collaboration sera expérimentée début juin 2012.

En ce qui concerne les recrutements, une préférence est donnée aux titulaires du BAFA, du CAP petite enfance, des BEP sanitaires et sociales, aux candidats qui ont une expérience auprès des enfants : garde d'enfants à domicile, baby sitting etc...

Madame JEDRZEJEWSKI précise qu'elle va rencontrer les directeurs des écoles supérieures EIFREI et EPITA pour proposer aux étudiants des vacances, et que les agents de surveillance présents aux abords des écoles seront amenés à faire des vacances sur le temps de restauration.

Les parents s'interrogent sur le recrutement des personnels d'office envoyés par AEF.

Est-ce que l'organisme demande à l'embauche un extrait de casier judiciaire feuillet n°3 ? Une réponse sera apportée lors d'une prochaine réunion.

II – Le renouvellement du contrat de Délégation de Service Public (2013-2017).

Madame JEDRZEJEWSKI annonce que :

- le bureau municipal du 21 mars donnera ses orientations en matière de restauration scolaire pour les années 2013-2017,
- un conseil municipal devrait se réunir prochainement pour prolonger l'actuel contrat de DSP d'une période de 6 mois.

Elle propose une commission de restauration scolaire extraordinaire, hors présence du délégataire, sur le futur contrat de DSP **le Mardi 3 avril 2012 à 18 h 30** à l'école élémentaire George Sand. Sera présent, le responsable des marchés publics Monsieur KACIMI pour répondre aux interrogations des parents sur la procédure.

III – Les nouvelles recommandations nutritionnelles (décret du 30/09/2011)

Les recommandations relatives à la nutrition du groupement d'études des marchés de restauration collective et de nutrition (GEMRCN) en date du 4 mai 2007 ont été légiférées par arrêté et décret ministériel du 30 septembre 2011. L'arrêté est paru le 2 octobre 2011 au JORF n°0229.

En ce qui concerne la consommation de sel, il est précisé article 2 : « le sel, et les sauces (mayonnaise, vinaigrette, ketchup) ne sont pas en libre accès et son service en fonction des plats ».

Les diététiciennes de la Semgest remettent aux participants les contraintes de réalisation des menus ainsi que les grammages et les fréquences à respecter.

Dans un souci d'amélioration de la qualité des repas et de l'approvisionnement en chaîne courte, Marie-Noelle HAYE précise que les carottes non cuites bio sont achetées en partie auprès d'un producteur de Seine et Marne, VIVRAO.

Les yaourts « petit Rémy » sont achetés auprès d'un fournisseur local (78), mais sa production étant limitée ces yaourts ne sont fournis que pour les goûters.

Les parents d'élèves souhaitent une limitation des produits transformés, et une réflexion sur les contenants des produits....

IV – DIVERS

- La semaine à thème du 5 au 12 mars 2012 : Présentation du Kit d'animation pour les enseignants, et du cadeau remis à tous les enfants scolarisés.
- La facturation des repas : les familles font remonter leurs difficultés à faire rectifier une erreur de comptage, elles souhaitent une simplification de la procédure.

Fin de séance : 21h50

Réunion de la commission scolaire extraordinaire le :

Mardi 3 avril 2012 à 18 h 30 à l'école élémentaire George Sand.

Ordre du jour : Délégation de service public 2013 - 2017

Liste des présents et excusés

à la Commission de Restauration Scolaire du 6 mars 2012

Madame Sonia JEDRZEJEWSKI	Adjointe au Maire chargée de la restauration scolaire
Monsieur DOUSSIN	Directeur de l'école maternelle Paul Langevin
Madame Michèle MOSCONE	Responsable de la Restauration Scolaire Marie de Villejuif
Madame Nora AMROUSSI - OUCHAOUI	FCPE Joliot-Curie
Madame Chloe TERRIER	FCPE Joliot-Curie
Madame Isabelle MARTIN	FCPE George Sand élémentaire
Madame Josy AMIENS	FCPE George Sand maternelle
Madame Valérie SALESSE	FCPE Robespierre
Monsieur Laurent GALLOO	AAPE Robespierre
Monsieur Pascal DELMONT	Directeur Général de la SEMGEST
Madame Marie-Noelle HAYE	Responsable Restauration Collective SEMGEST
Mademoiselle Marie CARVAL	Diététicienne SEMGEST
Mademoiselle G FRYDZINSKI	Diététicienne SEMGEST

Excusés :

Monsieur BUSCHBAUM	Directeur Général Adjoint chargé des services d'accueils aux habitants
Madame Pascale MONFORT-CERNO	Directrice de l'Education
Madame Annie DELMAS	Directrice de l'école maternelle Robespierre
Madame Magui HENRY	Directrice de l'école maternelle et élémentaire des Hautes-Bruyères
Madame Audrey BREMOND	Responsable qualité SEMGEST